



## CLASSEMENT (INTER)NATIONAL 2010-2011

Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, le nouveau classement (inter)national 2010-2011 reste établi à partir de l'ancien système de calcul par accumulation de PP (points de performance). Pour la détermination des 3 séries internationales 1, 2 et 3, c'est le mode d'attribution des PP de la FISF qui s'applique à l'ensemble des fédérations, y compris la France (décision du Comité Directeur de la FISF du 22 août 2010). Les PP obtenus dans les compétitions françaises ont donc été recalculés. Pour le classement en série 4 (nationale jusqu'au 31 août 2010), c'est le mode d'attribution français qui est retenu pour le classement national français. Les points de classement ne permettent d'accéder qu'aux séries 5 et 6.

À compter du **1<sup>er</sup> septembre 2010**, donc pour la saison **2010-2011**, suite aux décisions prises par le Comité Directeur de la FISF le 2 novembre 2009 et le 22 août 2010, le classement international des séries **1 à 4 (la 4<sup>e</sup> série devenant internationale)** est élaboré avec un **nouveau système**, au **pourcentage par série**.

Pour chaque épreuve, la performance d'un joueur est mesurée d'abord par un pourcentage, le **%S<sub>n</sub> (n variant de 1 à 4)**, obtenu par la formule **%S<sub>n</sub> = (A<sub>n</sub> - P<sub>n</sub> + 1) / A<sub>n</sub>** dans laquelle **A<sub>n</sub>** est le nombre de joueurs de la série n présents et **P<sub>n</sub>** la place dans la tranche du classement de la série n.

À ce pourcentage **%S<sub>n</sub>** sur l'épreuve est affecté un poids **PoidsS<sub>n</sub>** de ladite épreuve, généralement le nombre de joueurs de S<sub>n</sub> en lice, avec toutefois un dispositif de majoration pour les épreuves à faible participation de joueurs S<sub>n</sub>, et de plafonnement pour les épreuves à forts effectifs de joueurs S<sub>n</sub>. La multiplication du **%S<sub>n</sub>** par le **PoidsS<sub>n</sub>** donne pour chaque joueur une contribution « brute » **NumS<sub>n</sub>** pour l'épreuve donnée.

Les poids planchers sont fixés à 10 pour la S1, 15 pour la S2, 20 pour la S3 et 40 pour la S4. Toutefois, si la participation est plus faible que la moitié du plancher, inférieure donc à 5 S1, 8 S2, 10 S3 et 20 S4, le poids est limité au double de la participation dans chaque série. Par exception, les épreuves en une manche admises au classement international, à savoir pour le moment les seules parties des championnats nationaux interclubs, ne seront pas dotées d'un plancher, et un coefficient 0,5 y sera appliqué sur la participation dans chaque série.

Les poids plafonds sont égaux aux planchers de chaque série, ci-dessus, multipliés par le nombre de manches de chaque épreuve. Ce plafond est multiplié par 1,5 pour certaines compétitions : Championnats du Monde Élite et Blitz, Simultanés Mondiaux, Tournois du Grand Chelem International (coupes d'Aix, Cannes, Vichy, Festivals de Belgique et de Suisse), Championnats Individuels Nationaux de chaque fédération, ...

Le **%S<sub>n</sub> « brut » sur la saison** pour chaque joueur est le résultat de la division de la somme des **NumS<sub>n</sub>** par la somme des **PoidsS<sub>n</sub>** de toutes les épreuves homologables disputées.

Certains ajustements ou correctifs sont toutefois à prendre en compte.

1) Pour chaque compétition, le fait de terminer dans la tranche d'une série supérieure (*nsup*) à sa série d'appartenance (*n*) se traduit par un « bonus » consistant à majorer de manière identique le numérateur NumSn et le dénominateur PoidsSn par la somme des NumSnsup obtenus dans les tranches des séries supérieures.

$NumSn' = NumSn + \sum NumSnsup$  ;  $PoidsSn' = PoidsSn + \sum NumSnsup$

Le **%Sn « ajusté » sur la saison** devient donc le résultat de la division de la somme des **NumSn'** par la somme des **PoidsSn'** de toutes les épreuves homologables disputées.

Il est à noter que le %Sn « ajusté » peut se calculer après chaque épreuve homologable.

2) En fin de saison, le %Sn de la saison est éventuellement corrigé suivant deux critères :

- il faut rencontrer un minimum de joueurs de la série Sn pendant la saison. Ce minimum est défini par un quota, série par série. Si la somme des PoidsSn des compétitions disputées est inférieure au quota de la série Sn, le diviseur final est majoré à ce quota. Dans chaque série et pour chaque fédération, le quota est égal à la somme des poids PoidsSn des épreuves disputées par 3/4 des joueurs de la série considérée, la saison précédente. Ce quota peut donc varier d'une fédération à une autre.

- si le numérateur final « brut » (somme des NumSn) est inférieur à 10% du quota dans la série considérée, le %Sn est ramené à 0%.

Le **%Sn (saison N)** sur la **saison 2010-2011** sera affecté du coefficient **0,75** et le **%Sn (saison N-1)** reconstitué sur la **saison 2009-2010** (décision du Comité Directeur de la FISF du 22 août 2010) sera affecté du coefficient **0,25**. La **somme de ces deux %Sn « pondérés »** (3/4 du %Sn de la saison qui vient de s'achever + 1/4 du %SN de la saison antérieure) donnera le **%Sn final**, pour l'élaboration du classement international des séries **1 à 4**, au **1<sup>er</sup> septembre 2011**.

Les joueurs seront classés d'abord S1 par le %S1, jusqu'à atteindre 1% du nombre total de licenciés francophones, puis S2 par le %S2 jusqu'à atteindre 3% des licenciés, puis S3 par le %S3 jusqu'à 6% des licenciés, puis S4 par le %S4 pour atteindre 18% des licenciés. Dans chaque fédération, on effectue si nécessaire des récupérations de joueurs (hors reclassements) jusqu'à atteindre effectivement ces quotas dans chaque série. Le début de la S5 sera en principe déterminé en fonction d'un %S4 décroissant à partir du %S4 constituant la barre d'accès à la S4, et la moitié de ladite barre d'accès, sauf décision différente du CA de la FFSc le 2 octobre 2010. La suite du classement de la S5 n'est pas modifiée, de même que le classement de la S6 : classement aux cumuls décroissants de points de classement.